

AUTRES QUESTIONS

Participation de l'ASOC aux réunions des organes subsidiaires de la Commission

18.1 La Commission ayant reçu la demande de l'ASOC relative à sa participation aux réunions des organes subsidiaires (CCAMLR-XX/18), celle-ci note que tous les aspects de cette demande ont déjà été examinés. En ce qui concerne le travail du Comité scientifique, ce dernier a examiné la question (paragraphe 18.7 à 18.10), alors que la participation de tous les observateurs à la réunion de la Commission fait l'objet du paragraphe 17.4.

Conférence (ou atelier) internationale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes de l'Antarctique

18.2 Dans un document (CCAMLR-XX/BG/39), le Japon présente dans ses grandes lignes une conférence (ou atelier) qu'il a l'intention d'organiser en 2002 ou 2003 en sa qualité de pays hôte de la réunion de la Déclaration de Kyoto de 1995 et du Plan d'action sur la contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire. Le Japon mentionne que la conférence a été annoncée lors de la réunion du COFI/FAO en février/mars cette année et précise que le matériel précisé ici est identique à celui qui y avait été présenté.

18.3 La conférence (ou atelier) décrite ici a pour objectif d'examiner les faits nouveaux relatifs à l'utilisation durable des ressources marines vivantes et à la conservation de l'écosystème de l'Antarctique, d'identifier et analyser les questions et diverses solutions d'utilisation prochaine de ces ressources et d'accroître l'intérêt que pourrait en tirer l'humanité, notamment les pays en développement.

18.4 Le Royaume-Uni, auquel se rallient les États-Unis, bien que reconnaissant de ces informations, regrette qu'elles n'aient pas été présentées cette année aux réunions du WG-EMM et du Comité scientifique. Elles ont par contre été présentées en premier lieu au COFI/FAO auquel étaient également destinés les résultats de la conférence (ou atelier). Il est décevant que la CCAMLR n'ait pas été pleinement consultée en temps opportuns.

18.5 Les États-Unis font par ailleurs remarquer que le rapport de la réunion du COFI mentionnait que le Comité scientifique souhaitait être consulté sur cette question.

18.6 La Nouvelle-Zélande soutient le Royaume-Uni et les États-Unis et constate que, du fait que cette question soit soulevée à la rubrique "Autres questions" de l'ordre du jour, faute de temps, il n'est pas possible aux délégués d'obtenir de réponses à leurs questions, notamment en ce qui concerne la raison pour laquelle elle n'a pas été soulevée par le biais de la Commission au sein de laquelle ce type de question aurait pourtant naturellement dû être discuté, mais par celui de la FAO. Par ailleurs, le rapport de la conférence (ou atelier) sera un document de la FAO. Il est à souhaiter que le Japon réfléchisse aux préoccupations soulevées par d'autres Membres.

18.7 L'Australie fait de plus remarquer que la CCAMLR est l'expert reconnu dans le domaine de l'océan Austral et que l'objectif de la Convention n'exclut pas l'utilisation

rationnelle. Qui plus est, le rapport du Comité scientifique fait un exposé des tâches qu'il devra accomplir ces cinq prochaines années (SC-CAMLR-XX, paragraphe 6.2), ce qui couvre nettement certains éléments mentionnés dans le document présenté par le Japon.

18.8 Le Chili, tout en partageant l'inquiétude d'autres Membres, mentionne qu'apparemment, il n'a pas encore été pris de décision quant au statut de la réunion : s'agira-t-il d'un atelier traitant de questions spécifiques ou d'une conférence dont le débat serait plus étendu ? Le Chili fait remarquer que la ressource sur laquelle porterait la réunion serait le krill car les autres ressources ne peuvent faire l'objet d'une expansion. Bien que certains aspects des résultats de la conférence (ou atelier) puissent s'avérer utiles pour la FAO, le document présenté a négligé la nécessité impérieuse de présenter ces résultats au Comité scientifique.

18.9 Tout en se disant généralement en faveur du projet japonais, la Russie estime qu'il conviendrait d'obtenir davantage de détails sur la conférence (ou atelier) proposée, notamment son emplacement et sous les auspices de qui elle se tiendrait. Elle ajoute, en outre, que la participation de la CCAMLR, et plus particulièrement de son Comité scientifique, est tout à fait souhaitable.

18.10 En réponse aux préoccupations exprimées, le Japon avise la Commission qu'il ne dispose pas d'autres détails car ce projet n'en est encore qu'à ses débuts, et qu'il ne peut expliquer si le forum sera un atelier ou une conférence. Il explique, de plus, que le matériel présenté a été élaboré juste avant la dernière réunion du COFI/FAO et que c'est pour cette raison qu'il y a été présenté en premier lieu. Il ajoute par ailleurs que s'il a présenté son projet à la réunion du COFI/FAO, c'est que ce dernier encourage, plus que ne le fait la CCAMLR à présent, la participation de pays en développement.

18.11 Le Japon se déclare prêt à rendre compte des résultats à la réunion de la CCAMLR dès la conférence (ou atelier) terminée. Il ajoute qu'il est heureux de recevoir des commentaires constructifs, notamment du Comité scientifique et des membres de la CCAMLR.

18.12 Répondant à l'Afrique du Sud qui demande si la CCAMLR, en tant qu'organisation dont la compétence s'étend à la zone de la Convention de la CCAMLR est invitée ou simplement informée, le Japon explique que la FAO a semblé un organe plus adapté, notamment en ce qui concerne les pays en développement. Il fait par ailleurs savoir que l'organisation n'est pas terminée et que le secrétariat sera mis au courant des derniers détails.

18.13 En remerciant le Japon de sa réponse, l'Afrique du Sud note que celui-ci a souligné la nécessité de faire participer les pays en développement à la conférence et que la FAO, plus que la CCAMLR, jouit de la participation de davantage de pays en développement. L'Afrique du Sud estime que cette participation ne devrait pas faire oublier la compétence de la CCAMLR.

18.14 L'Australie et la Communauté européenne se déclarent inquiètes du fait que l'on émette des doutes quant à la compétence de la CCAMLR dans le domaine de l'utilisation durable des ressources marines de l'Antarctique. L'adhésion à la CCAMLR est ouverte à tous les pays.

18.15 Les États-Unis se déclarent surpris qu'un signataire à la Convention considère que cette région est du ressort de la FAO plutôt que de la CCAMLR.

18.16 Le Japon rappelle qu'il accepte volontiers les avis constructifs et qu'il serait heureux de la participation de scientifiques du Comité scientifique et de la CCAMLR. Il ne met pas en doute la compétence de la CCAMLR. Il souligne que l'objectif de cette conférence (ou atelier) n'est pas de créer un nouvel organe qui entrerait en compétition avec la CCAMLR à l'égard de sa compétence, mais de résoudre les questions mentionnées ci-dessus.

18.17 La Nouvelle-Zélande note que l'utilisation d'un organe en tant que forum de discussion de questions du ressort d'un autre organe inquiéterait tout autant la FAO que la Commission.